Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2023 Révision : 11 Mai 2023

Nom commercial : Citranox®

1 Identification de la substance/du mélange et du fournisseur

1.1 Identifiant produit SGH

Nom commercial: Citranox®

Numéro du produit : 1801, 1801-1, 1805, 1815, 1830, 1855

1.2 Application de la substance/du mélange :

Matériau de nettoyage/Détergent.

1.2.1 Taux de dilution recommandé:

1 - 2 % dans l'eau.

1.3 Informations du fournisseur de la Fiche de Données de sécurité

Fabricant: Fournisseur:

Alconox Inc. 30 Glenn St White Plains, NY 10603 (914) 948-4040

Numéro de téléphone d'urgence :

ChemTel Inc

Amérique du Nord : 1-888-255-3924 International : +1 813-248-0573

2 Identification des risques

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

Conformément à la norme CE N° 1272, 29CFR1910/1200 et aux exigences SGH.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Acide glycolique Acide citrique

2.2 Éléments de l'étiquette :

Lésions oculaires, catégorie 1. Irritation cutanée, catégorie 2.

Produit à la dilution recommandée

Irritation oculaire, catégorie 2B.

Pictogrammes de risque :



Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2023 Révision : 11 Mai 2023

Nom commercial : Citranox®

Mention d'avertissement :

Danger.

Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation de la peau.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

Mentions de précaution :

P264 Laver soigneusement la peau après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 Si sur la peau : Laver avec du savon et de l'eau.

P305+P351+P338 Si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact le cas échéant et si c'est facile à faire. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin/prendre un avis médical.

P501 Jeter le contenu et le récipient comme indiqué à la Section 13.

Éléments dangereux à la dilution d'utilisation

Pictogrammes de risque :



Mention d'avertissement :

Avertissement.

Mentions de danger :

H320 Provoque une irritation des yeux.

Mentions de précaution :

P302+P352 Si sur la peau : Laver avec du savon et de l'eau.

P305+P351+P338 Si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Retirer les lentilles de contact le cas échéant et si c'est facile à faire. Continuer à rincer.

P501 Jeter le contenu et le récipient comme indiqué à la Section 13.

Informations complémentaires :

Aucun(e).

Description du risque

Dangers non classés ailleurs (HNOC):

Peut faire que les surfaces deviennent glissantes. Soyez prudent dans les zones de circulation piétonne si sur les planchers.

Informations concernant des dangers particuliers pour l'homme et l'environnement :

Le produit doit être étiqueté en raison de la procédure de calcul de la « Directive générale de classification pour les préparations de l'UE » dans la dernière version valide.

Système de classification :

La classification est conforme aux réglementations CE n° 1272, 29CFR1910/1200 et aux exigences du SGH, et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise. La classification est conforme aux dernières éditions des listes internationales de substances et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2023 Révision : 11 Mai 2023

Nom commercial : Citranox®

3 Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Caractérisation chimique :

Aucun(e).

3.2 Description:

Aucun(e).

3.3 Composants dangereux (pourcentages en poids)

Identification	Nom chimique	Classification	Pds. %
Numéro CAS :	Acide citrique	Irrit. oc. 2 ; H319	10 - 25
77-92-9			
Numéro CAS :	Acide glycolique	Toxicité aiguë 4 ;	2,5 - 10
79-14-1		H303 Corr. de la peau 1B;	
		H314	

À dilution d'utilisation :

Identification	Nom chimique	Classification	Pds. %
Numéro CAS : 79-14-1	Acide glycolique	Irritation de la peau 2 ; H315	0,025 - 0,1

3.4 Informations complémentaires :

Aucun(e).

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales :

Aucun(e).

Après inhalation:

Maintenir une voie aérienne dégagée.

Desserrer les vêtements au besoin et placer la personne dans une position confortable.

Après contact avec la peau :

Laver la zone affectée avec du savon et de l'eau.

Consulter un médecin si les symptômes se développent ou persistent.

Après contact avec les yeux :

Rincer/laver doucement les yeux exposés avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.

Retirer la/les lentille(s) de contact si cela est possible pendant le rinçage.

Consulter un médecin si l'irritation persiste ou en cas de problème.

Après avoir avalé:

Rincer soigneusement la bouche.

Consulter un médecin si l'irritation, l'inconfort ou les vomissements persistent.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2023 Révision : 11 Mai 2023

Nom commercial: Citranox®

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés :

Aucun(e).

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucune information supplémentaire.

Premiers secours à la dilution recommandée :

Informations générales :

Aucun(e).

Après inhalation:

Maintenir une voie aérienne dégagée.

Desserrer les vêtements au besoin et placer la personne dans une position confortable.

Après contact avec la peau :

Laver la zone affectée avec du savon et de l'eau.

Après contact avec les yeux :

Rincer/laver doucement les yeux exposés avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.

Retirer la/les lentille(s) de contact si cela est possible pendant le rinçage.

Après avoir avalé:

Rincer soigneusement la bouche. Consulter un médecin si une irritation, une gêne ou des vomissements se produisent.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Movens d'extinction

Agents d'extinction appropriés :

Utiliser des agents d'extinction appropriés pour les matériaux combustibles adjacents ou les sources d'ignition.

Pour des raisons de sécurité, agents d'extinction appropriés :

Aucun(e).

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants.

5.3 Conseils pour les pompiers

Équipement de protection :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Reportez-vous à la section 8.

5.4 Informations complémentaires :

Éviter d'inhaler les gaz, fumées, poussières, brouillards, vapeurs et aérosols.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2023 Révision : 11 Mai 2023

Nom commercial : Citranox®

6 Mesures de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate.

S'assurer que les systèmes de traitement d'air sont opérationnels.

6.2 Précautions environnementales :

Ne doit pas être rejeté dans l'environnement.

Empêcher d'atteindre les égouts, les égouts ou les voies navigables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

6.4 Référence à d'autres sections :

Aucun(e).

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Éviter de respirer le brouillard ou la vapeur.

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver dans un endroit bien frais et ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Aucune information supplémentaire.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle





8.1 Paramètres de contrôle :

a) 102-71-6 Triéthanolamine ACGIH TWA 5 mg/m³

8.2 Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de l'utilisation ou de la manipulation.

Protection respiratoire:

Pas nécessaire dans des conditions normales.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2023 Révision : 11 Mai 2023

Nom commercial : Citranox®

Protection de la peau:

Sélectionner le matériau des gants imperméable et résistant à la substance.

Protection oculaire:

Lunettes ou lunettes de sécurité, ou protection oculaire adaptée.

Mesures d'hygiène générales :

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Contrôle de l'exposition et équipement de protection individuelle à la dilution recommandée :

Dans des conditions normales d'utilisation et de fonctionnement, aucun équipement de protection individuelle spécial ou contrôle technique ne sera nécessaire. Manipuler avec soin.

9 Propriétés physiques et chimiques

Aspect (état physique, couleur) :	Liquide clair, de couleur olive	Limite d'explosion inférieure :	Non déterminé(e) ou non disponible.
		Limite d'explosion supérieure :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Odeur :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Pression de vapeur à 20 °C :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Seuil d'odeur :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Densité de vapeur :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Valeur pH :	2,5 (1 % solution aqueuse)	Densité relative :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Point de fusion/congélation :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Solubilités :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Point d'ébullition/Plage d'ébullition :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Coefficient de partition (n- octanol/eau) :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Point d'éclair (à creuset fermé) :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Température auto/auto- allumage :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Taux d'évaporation :	Non déterminé(e) ou non disponible.	Température de décomposition :	Non déterminé(e) ou non disponible.
Inflammabilité (solide, gazeuse) :	Non inflammable	Viscosité :	a. Cinématique : Non déterminé(e) ou non disponible. b. Dynamique : Non déterminé(e) ou non disponible.
Densité à 20 °C :	Non déterminé(e) ou non disponible.		

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2023 Révision : 11 Mai 2023

Nom commercial : Citranox®

10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

Non déterminé(e) ou non disponible.

10.2 Stabilité chimique :

Non déterminé(e) ou non disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Non déterminé(e) ou non disponible.

10.4 Conditions à éviter :

Non déterminé(e) ou non disponible.

10.5 Matériaux incompatibles :

Non déterminé(e) ou non disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux :

Non déterminé(e) ou non disponible.

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë:

Orale:

LD50 > 5000 mg/kg rat oral – produit.

Toxicité chronique :

Aucune information supplémentaire.

Corrosion/irritation de la peau (matériaux bruts) :

Acide glycolique : corrosif.

Lésions oculaires/irritations oculaires graves (matériaux bruts) :

Acide glycolique : grave irritation des yeux.

Informations sur le produit à la dilution recommandée :

L'irritation des yeux peut survenir en cas de contact direct avec les yeux. Aucun danger spécifique pour le contact avec la peau, l'inhalation ou une exposition chronique n'est attendu dans les paramètres d'utilisation normale.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau :

Aucune information supplémentaire.

Cancérogénicité:

Aucune information supplémentaire.

IARC (International Agency for Research on Cancer):

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2023 Révision : 11 Mai 2023

Nom commercial: Citranox®

NTP (National Toxicology Program, programme de toxicologie national des États-Unis):

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Aucune information supplémentaire.

Toxicité sur la reproduction :

Aucune information supplémentaire.

STOT - exposition unique et répétée :

Aucune information supplémentaire.

Informations toxicologiques supplémentaires :

Aucune information supplémentaire.

12 Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Acide citrique : Invertébrés aquatiques, Daphnia magna (Puce d'eau) – 1535 mg/l – 24 h.

Acide citrique : Poisson, Leuciscus idus melanotus – 440 mg/l – 48 h.

Acide glycolique: Poisson, LC50 - Danio rerio (poisson zèbre) - 5000 mg/l - 96 h.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune information supplémentaire.

12.3 Potentiel bioaccumulatif:

Aucune information supplémentaire.

12.4 Mobilité dans le sol :

Aucune information supplémentaire.

Remarques générales :

Aucune information supplémentaire.

12.5 Résultat des évaluations PBT et vPvB :

PBT: Aucune information supplémentaire.

vPvB: Aucune information supplémentaire.

12.6 Autres effets indésirables :

Aucune information supplémentaire.

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets (consulter les autorités locales, régionales et nationales pour une élimination appropriée)

Informations pertinentes:

Il incombe au producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux organismes réglementaires applicables. (US 40CFR262.11).

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2023 Révision : 11 Mai 2023

Nom commercial : $\textbf{Citranox}^{\texttt{®}}$

14 Informations sur le transport

14.1	Numéro ONU :	Aucun(e).		
	ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA			
443	Name diamentalities de PANIII			
14.2	Nom d'expédition de l'ONU :	Aucun(e).		
	ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA			
14.3	Catégories de risques liés au transport :			
	ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA			
	ADIX, ADIX, BOT, INIDO, IATA	Catégorie :	Aucun(e).	
		Étiquette :	Aucun(e).	
		QTÉ LIMITÉE :	Aucun(e).	
	US DOT		,	
	Exception de quantité limitée :	Aucun(e).		
	En lot:		Non en lot :	
	RQ (si applicable) :	Aucun(e).	RQ (si applicable):	Aucun(e).
	Nom d'expédition propre :	Aucun(e).	Nom d'expédition propre :	Aucun(e).
	Catégorie de risque :	Aucun(e).	Catégorie de risque :	Aucun(e).
	Groupe d'emballage :	Aucun(e).	Groupe d'emballage :	Aucun(e).
	5 H	Aucune	Polluant marin	Aucune
	Polluant marin (le cas échéant) :	information	(le cas échéant) :	information
	Commentaires :	supplémentaire Aucun(e).	Commentaires :	supplémentaire Aucun(e).
	Commentanes.	Aucun(c).	commentancs.	Addun(c).
14.4	Groupe d'emballage :	Aucun(e).		
	ADR, ADN, DOT, IMDG, IATA			
14.5	Risques environnementaux :	Aucun(e).		
14.6	Précautions spéciales pour l'utilisateur :	Aucun(e).		
	Code de danger (Kemler) :	Aucun(e).		
	Numéro EMS :	Aucun(e).		
	Groupes de ségrégation :	Aucun(e).		
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II of MARPOL73/78 et le code IBC :	Non applicable		
14.8	Informations sur le transport/additionnelles :			
	Catégorie de transport :	Aucun(e).		
	Code de restriction du tunnel :	Aucun(e).		
r 	« Règlement type » de l'ONU :	Aucun(e).		

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2023 Révision : 11 Mai 2023

Nom commercial : Citranox®

15 Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Amérique du Nord

SARA

Section 313 (listes spécifiques de produits chimiques toxiques) :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Section 302 (substances extrêmement dangereuses):

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

CERCLA (Comprehensive Environmental Response, Clean up and Liability Act):

Quantité de déversement à signaler :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

TSCA (Toxic Substances Control Act):

Inventaire:

Tous les ingrédients sont répertoriés comme actifs.

Règles et ordonnances :

Non applicable.

Proposition 65 (Californie):

Produits chimiques connus pour causer le cancer :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité pour la reproduction chez les femmes :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité pour la reproduction chez les hommes :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Produits chimiques connus qui causent une toxicité développementale :

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Canada

Canadian Domestic Substances List (DSL) : Liste intérieure des substances du Canada (LIS) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2023 Révision : 11 Mai 2023

Nom commercial : Citranox®

Asie Pacifique

Australie

Inventaire australien des substances chimiques (AICS) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Chine

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

Ingrédient(s) non répertorié(s).

Japon

Inventaire des substances chimiques nouvelles et existantes (ENCS) :

Ingrédient(s) non répertorié(s).

Corée

Liste des produits chimiques existants (ECL) :

Ingrédient(s) non répertorié(s).

Nouvelle-Zélande

Inventaire néo-zélandais des produits chimiques (NZOIC) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

Philippines

Inventaire philippin des produits chimiques et des substances chimiques (PICCS) :

Ingrédient(s) non répertorié(s).

Taïwan

Inventaire taïwanais des substances chimiques (TSCI) :

Tous les ingrédients sont répertoriés.

UE

Article 57 du REACH (SVHC):

Aucun des ingrédients n'est répertorié.

Allemagne MAK:

Non répertorié.

16 Autres informations

Abréviations et acronymes :

Aucun(e).

Résumé des phrases :

Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation de la peau.

H318 Provoque de graves lésions oculaires.

Date d'entrée en vigueur : 11 Mai 2023 Révision : 11 Mai 2023

Nom commercial : Citranox®

Mentions de précaution :

P264 Laver soigneusement la peau après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P302+P352 Si sur la peau : Laver avec du savon et de l'eau.

P305+P351+P338 Si dans les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact le cas échéant et si c'est facile à faire. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin/prendre un avis médical.

P501 Jeter le contenu et le récipient comme indiqué à la Section 13.

Déclaration du fabricant :

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes à notre connaissance à la date de sa publication. Les informations fournies sont conçues uniquement à titre indicatif pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et une publication en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations se rapportent uniquement au matériel spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce matériel utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus, sauf indication contraire dans le texte.

À la dilution recommandée :

NFPA: 1-0-0 HMIS: 1-0-0

NFPA: 1-0-0 HMIS: 1-0-0